



PROCES-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU VENDREDI 27 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 27 juin à 9h30, le Bureau Syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Calvados, légalement convoqué le jeudi 19 juin 2025, s'est réuni, en séance publique, à Caen (salle Marcel RESTOUT du SDEC ÉNERGIE), sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Présents :

Madame BAREAU Anne-Marie, Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur BOUJRAD Abderrahman, Monsieur CAPOËN Philippe, Monsieur CHÉRON Denis (*à partir de l'acte n°2025-04-BS-DB-07*), Madame FLEURY Catherine, Monsieur GERMAIN Patrice, Madame GODIER Edith, Madame GOURNEY-LECONTE Catherine, Monsieur GUILLOUARD Jean-Luc, Monsieur GUIMBRETIÈRE Hervé, Monsieur LAGALLE Philippe, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LECERF Marc, Monsieur LEPAULMIER Jean, Monsieur MALOISEL Gilles, Monsieur POISSON Cédric, Monsieur RUON Vincent.

Absents ou excusés :

Monsieur BAIL Romain, Monsieur BENOIST Claude, Monsieur GIRARD Henri, Monsieur GUÉGUÉNIAT Franck, Monsieur HEURTIN Jean-Yves.

Autres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur KANZA MIA DIYEKA Théophile a donné pouvoir à Monsieur BOUGAULT Rémi, Monsieur RIOU Corentin a donné pouvoir à Madame GOURNEY-LECONTE Catherine.

Etaient également présents, Messieurs RAFFRAY Alban, Directeur Général des Services, DANIEL Jérôme, Directeur Général Adjoint Ressources et Concessions et LEBARBIER Stéphane, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique.

Secrétaire de séance : Monsieur LAGALLE Philippe a été désigné secrétaire de séance.

Le Bureau Syndical étant composé de 25 membres, Madame la Présidente constate le quorum par la présence de 17 membres et déclare la séance ouverte.

L'ordre du jour est conforme à la convocation.

I. COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

- Approbation du procès-verbal du 25 avril 2025
- Compte-rendu des décisions de la Présidente
- Marchés publics
- Transfert de la compétence « Eclairage public »
- Actualités

II. TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

- Demande de subvention de l'Office de Tourisme Bayeux Intercom - « Rendez-vous à la Cathédrale » et "La Cathédrale de Guillaume"
- Plan de formation prévisionnel 2025
- Règlement intérieur – Chapitre « Droits et obligations des agents publics »
- Mise à jour du tableau des effectifs - ouvertures de postes au 1er août 2025

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

- Convention relative au rattachement d'ouvrages situés sur la commune de Valdallière
- Modification des zonages de raccordement des installations d'injection de biogaz

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- Aides aux extensions pour activités économiques et ouvrages communaux, intercommunaux

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

- Soutiens financiers à la rénovation énergétique – SOLIHA et CDHAT

TRANSITION ENERGETIQUE

- Appel à projets ACTEE + Saison 5 (CHENE 5) - FNCCR
- Projet de mise en place d'une toiture photovoltaïque sur la salle multi-activités de la commune historique de Livarot (Livarot-Pays-d'Auge)
- Nouveau plan de financement du projet de chaufferie bois et réseau technique d'Ouilly-le-Tesson
- Conventions de répartition des aides pour le financement du projet de chaufferie bois et réseau technique d'Ouilly-le-Tesson
- Etudes et accompagnement à la création d'opérateurs dédiés au développement de projets de production d'énergie renouvelable : convention de partenariat avec la Communauté urbaine de Caen la mer et le Conseil départemental du Calvados
- Demande de participation du SDEC ÉNERGIE à l'événement Vachement Caen
- Partenariat avec la CC Pays de Falaise pour la structuration de filières de valorisation durable de la haie autour d'un Ecosystème Coopératif Territorialisé

MOBILITES BAS CARBONE

- Modifications apportées au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026
- Apport d'une aide financière pour l'installation d'une borne de recharge hors SDIRVE - Reviers
- Demande d'intégration d'une borne communale dans le réseau MobiSDEC – Vire Normandie
- Installation d'une borne de recharge pour vélo à assistance électrique (VAE) - Souleuvre-en-Bocage (Le Beny-Bocage)

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

- Programme de raccordement au réseau public d'électricité – 5ème tranche 2025
- Travaux réalisés par les lotisseurs privés sous mandat du SDEC ÉNERGIE (pour la desserte intérieure de lotissements privés)

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 4ème tranche de travaux 2025 < 40 k€ HT
- Eclairage public et Signalisation Lumineuse – 4ème Tranche de travaux 2025 ≥ 40 k€ HT

I - COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 25 AVRIL 2025

Madame la Présidente soumet aux membres du Bureau Syndical le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2025, qui leur a été transmis avec leur convocation.

Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal de la réunion du 25 avril 2025 est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE

Madame la Présidente rend compte des décisions qu'elle a prises, depuis le Bureau Syndical du 25 avril dernier, en vertu de la délégation du Comité Syndical du 30 mars 2023, à savoir :

Objet			
Transition Énergétique	Conseil en Energie Partagé	Niveau 1	Adhésion de la commune de Saint-Désir et de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
		Niveau 2	Adhésion des communes de Saint-Désir, Aubigny et Ablon et de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon
	Compétence Contribution à la Transition Énergétique : validation du financement du plan d'actions 2025 des communes de Noues-de-Sienne, Trévières et Valdallière		
	Programme d'Accompagnement des Collectivités à la Transition Énergétique "PACTE" : 1ère demande d'aide financière au titre de la 1ère année d'accompagnement de la Communauté d'Agglomération de Lisieux Normandie		
Mobilité durable	Aides Financières	Achat d'un véhicule électrique neuf – CC Pays de Falaise	
		Achat d'un utilitaire neuf – Mondeville	
		Achat de 2 cycles électriques – Merville-Franceville-Plage	
		Achat de 5 cycles électriques – Blainville-sur-Orne	
	Mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2025 d'un point de charge dans le cadre de l'expérimentation d'un service d'autopartage à Cabourg « place de la poste » avec la société OLAF		
Concession Electricité	Restitution de la parcelle située à CAEN impasse BELLIVET cadastrée KK112 sur la commune de CAEN		
Ressources Humaines	Décision de défense des intérêts du SDEC ÉNERGIE dans l'instance n° 2501695-1, introduite devant le Tribunal Administratif de Caen		
	Décision de défense des intérêts du SDEC ÉNERGIE dans l'instance n° 25NT01473, introduite devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes		

Des discussions relatives aux termes de l'avenant n° 1 à la convention de co-financement du PCRS (Plan Corps de Rue Simplifié) RASTER dans le calvados, annoncé dans la note de synthèse jointe à la convocation des élus, sont toujours en cours avec le Conseil Départemental du Calvados. La décision n'a donc pas été mise en œuvre. Elle le sera prochainement et le Bureau Syndical en sera alors informé.

Par ailleurs, Madame la Présidente précise avoir signé, depuis l'envoi de la note de synthèse aux élus du Bureau Syndical, les deux décisions suivantes :

- Décision de défense des intérêts du SDEC ÉNERGIE dans l'instance n° 2501914-1- introduite devant le Tribunal Administratif de Caen,
- Décision de défense des intérêts du SDEC ÉNERGIE dans l'instance n° 2501953-2 introduite devant le Tribunal Administratif de Caen.

Le Bureau Syndical prend acte de l'ensemble des décisions présentées, publiées et mises en œuvre depuis la séance du Bureau Syndical du 25 avril 2025.

MARCHES PUBLICS

○ Consultations en cours

Les consultations suivantes ont été lancées depuis le dernier Bureau Syndical :

Objet	Type de procédure
Travaux souterrains et aériens sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communication et infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2026	Procédure avec négociation
Fourniture de lampes LED	Appel d'offres ouvert
Marché de services d'assurances	

Le Bureau Syndical prend acte du lancement de ces consultations.

○ Résultats de consultations, nécessitant des délibérations – Procédures adaptées ≥ 40 000 € HT

Vu les rapports de la Présidente au Bureau Syndical, joints en annexe des délibérations sous OXYAD :

Objet		Attributaire	Montant
Traitement dématérialisé et acheminement des DT-DICT		SOGELINK	19 880,00 € HT
Travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal de Bernières-sur-Mer		CONFORTHERMIC	67 461,75 € HT
Travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle d'Evrecy	Lot n° 1 : Isolation thermique par l'extérieur - installation de chantier	MORIN	60 878,96€ HT
	Lot n° 2 : Terrassement - aménagement extérieur	LEHODEY TP	9 145,00€ HT
	Lot n° 3 : Désamiantage - bardage - couverture	MC DECO	35 291,64€ HT
	Lot n° 4 : Menuiseries extérieures	CHESNEL	61 643,31€ HT
	Lot n° 5 : Plâtrerie - isolation	CHESNEL	27 511,04€ HT
	Lot n° 6 : Electricité	EURL CHAUVEL	18 237,00€ HT
	Lot n° 7 : Chauffage	CELFY	41 869,36€ HT
	Lot n° 8 : Ventilation	CELFY	21 995,64€ HT

Après avoir entendu les rapports de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'attribuer le marché de traitement dématérialisé et acheminement des DT-DICT à l'entreprise SOGELINK, pour un montant du DQE de 19 880,00 € HT ;*
- *DECIDE d'attribuer le marché de travaux pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'atelier municipal de Bernières-sur-Mer à l'entreprise CONFORTHERMIC, pour un montant de 67 461,75 € HT ;*
- *DECIDE d'attribuer, dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation énergétique de l'école maternelle d'Evrecy :*
 - *le lot 1 à l'entreprise MORIN, pour un montant de 60 878,96€ HT*
 - *le lot 2 à l'entreprise LEHODEY TP, pour un montant de 9 145,00€ HT*
 - *le lot 3 à l'entreprise MC DECO, pour un montant de 35 291,64€ HT*
 - *le lot 4 à l'entreprise CHESNEL, pour un montant de 61 643,31€ HT*
 - *le lot 5 à l'entreprise CHESNEL, pour un montant de 27 511,04€ HT*
 - *le lot 6 à l'entreprise EURL CHAUVEL, pour un montant de 18 237,00€ HT*
 - *le lot 7 à l'entreprise CELFY, pour un montant de 41 869,36€ HT*
 - *le lot 8 à l'entreprise CELFY, pour un montant de 21 995,64€ HT*

- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et de tout acte s'y rapportant lorsque les crédits sont inscrits au budget, y compris tout éventuel avenant ;
- CHARGE Madame la Présidente d'en rendre compte au Comité Syndical.

○ Résultats de consultations ne nécessitant pas de délibération

Le Bureau Syndical est informé de l'attribution des marchés suivants par la Commission d'Appel d'Offres du 17 juin dernier :

Objet	Lot	Attributaire
Supervision, exploitation et maintenance d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables		LOAD STATIONS (+ RESONANCE)
Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2026	Lot n° 1 : CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seulles Terre et Mer	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX
	Lot n° 2 : CC Cœur de Nacre, CU Caen-la-Mer, CC Normandie-Cabourg-Pays d'Auge	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX
	Lot n° 3 : CC Cœur-Côte-Fleurie, CC du Pays de Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT
	Lot n° 4 : CC Val-Ès-Dunes, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	RESEAUX ENVIRONNEMENT
	Lot n° 5 : CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon	GARCZYNSKI TRAPLOIR FORLUX

Le Bureau Syndical prend acte de l'attribution de ces marchés par la Commission d'Appel d'Offres.

○ Avenants ne nécessitant pas de délibération

Marchés	Lots	Entreprises	Objet de l'avenant
Travaux pour la rénovation énergétique de la mairie de Crocy (14)	Lot 2 : Maçonnerie - Carrelage	EBM CONSTRUCTION	Avenant n° 1 : travaux supplémentaires et moins-value
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Vimont	Lot 1 : Démolition – gros œuvre - carrelage	LGO & ASSOCIES	Avenant n° 1 : travaux supplémentaires (+3.41 %)
	Lot 2 : Panneaux bois extérieurs	OS BOIS DU BESSIN	Avenant n° 2 : Travaux supplémentaires (+1.53%)
	Lot 5 : Electricité - Luminaires	DALIGAULT	Avenant n° 2 : travaux supplémentaires (+4.07%)
			Avenant n° 3 : travaux supplémentaires (+27.11%)
Travaux pour la rénovation énergétique de la salle polyvalente de Condé sur Ifs	Lot 6 : Plomberie – Chauffage – VMC – PAC	CELFY	Avenant n° 1 : travaux supplémentaires (+1.89%)
			Avenant n° 1 : travaux supplémentaires (+4,84%)

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

○ Avenants nécessitant des délibérations – CAO du 17 juin 2025

➤ **Marchés de travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité 2022 - Avenant n° 7**

Objet	Secteurs géographiques	Attributaire
Lot 1a : Bessin-Bocage	CC Isigny Omaha Intercom, CC de Bayeux Intercom, CC de Seuelles Terre et Mer, CC Pré-Bocage intercom, CC Intercom de la Vire au Noireau	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 2a : Caen La Mer et ses environs – Suisse Normande et Pays de Falaise	CU Caen-la-Mer, CC Vallée de l'Orne et de l'Odon, CC Cingal Suisse Normande, CC du Pays de Falaise	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS
Lot 3 : Pays d'Auge Nord et Pays d'Auge Sud	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge, CC Val-Ès-Dunes, CC Cœur-Côte-Fleurie, CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville, CC Terre d'Auge, CA de Lisieux-Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT SAS

➤ **Marchés de travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques 2022 - Avenant n° 8**

Objet	Secteurs géographiques	Attributaire
Lot 3 : Travaux souterrains CC Isigny-Omaha Intercom	CC Isigny-Omaha Intercom	STURNO + TEIM
Lot 4 : Travaux souterrains CC Bayeux Intercom	CC Bayeux Intercom	STURNO + TEIM
Lot 6 : Travaux souterrains CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 7 : Travaux souterrains CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la mer Nord	CC Normandie Cabourg Pays d'Auge - CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM
Lot 8 : Travaux souterrains CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	CC Cœur Côte Fleurie - CC du Pays d'Honfleur et Beuzeville	SPIE CITYNETWORKS + RESEAUX ENVIRONNEMENT
Lot 12 : Travaux souterrains CC du Pays de FALAISE	CC du Pays de FALAISE	SORAPEL + SATO
Lot 14 : Travaux souterrains CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	CC Vallées de l'Orne et de l'Odon - CU Caen la Mer Sud	SORAPEL + SATO
Lot 15 : Travaux souterrains CC Intercom de la Vire au Noireau	CC Intercom de la Vire au Noireau	STURNO + TEIM

Ces avenants prévoient de prolonger jusqu'au 31 décembre 2025 ; la modification de la formule de révision des prix qui intègre :

- La suppression du terme fixe,
- La prise en compte des index à n-2 au lieu de n-4,
- La neutralisation du coefficient commercial, soit une valeur portée à 1,
- La majoration du BPU de 2 %.

Après avoir entendu les rapports de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE l'avenant n°7 à l'accord-cadre « Travaux de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité » - 2022 ;
- ACTE l'avenant n°8 à l'accord-cadre « Travaux aériens et souterrains sur les réseaux : électricité, éclairage, génie civil de communications et infrastructures de recharge pour véhicules électriques - 2022 » ;
- DIT que la durée de ces avenants est de 6 mois, à compter du 1^{er} juillet 2025, jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer les avenants avec les entreprises attributaires des accords-cadres, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

○ **Reconductions de marchés :**

Marchés / Lots	Titulaire	Durée	Prise d'effet	Fin maxi
Groupement de commandes pour la fourniture de postes de transformation, transformateurs HTA/BT, d'armoires de coupure HTA et d'enveloppes de poste de transformation pour la distribution publique d'électricité	EPSYS TRANSFIX REMATELEC	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/08/2023	31/07/2027
Prestations de communication	APRIM	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	01/10/2024	30/09/2028
Carottage et diagnostic amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques dans les revêtements bitumineux pour les Syndicats d'énergie Normands	CHEVALIER DIAG CM	12 mois Reconductible 3 x 12 mois	30/09/2022	29/09/2026
Fourniture de luminaires peints pour éclairage routier ou résidentiel	ECLATEC	12 mois Reconductible 1 x 12 mois	01/10/2024	30/09/2026

Le Bureau Syndical prend acte de ces reconductions de marchés.

○ **Sous-traitances :**

Dans le cadre de ses marchés, le SDEC ÉNERGIE a été saisi des demandes de sous-traitances suivantes :

TRAVAUX RESEAUX – MARCHE 2024				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 13a CC Cingal Suisse Normande	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés - ESPINS	3 680,00 €
Lot 10a CA Lisieux Normandie	RESEAUX ENVIRONNEMENT + SPIE CITYNETWORKS	TOFFOLUTTI	Travaux de voirie - LISIEUX	56 146,90 €
Lot 16a CC Pré-Bocage Intercom	OMEXOM DISTRIBUTION CAEN	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	Réalisation des études pour l'effacement des réseaux - NOYERS BOCAGE	5 000,00 €

TRAVAUX SOUTERRAINS – MARCHÉ 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 7 CC Normandie Cabourg Pays d'Auge – CU Caen la Mer Nord	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés - CRESSEVEUILLE	12 240 €
Lot 11a CC Val Es Dunes - CU Caen la Mer Centre et Est	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	EIFFAGE ROUTE ILE DE FRANCE / CENTRE OUEST	Réfection de tranchée en enrobé noir - COLOMBELLES	10 000 €
Lot 6 CC Cœur de Nacre - CU Caen la Mer Ouest	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM	EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES	Réalisation des études pour l'effacement des réseaux - BASLY	5 000 €

TRAVAUX DE RACCORDEMENT – MARCHÉ 2022				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 1A CC Bessin-Bocage	GARCZYNSKI TRAPLOIR OMEXOM + RESEAUX ENVIRONNEMENT	GB FORAGES DIRIGES	Travaux de forages dirigés - GRANDCAMP MAISY	2 550 €

TRAVAUX POUR LA RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAIRIE DE CROCZY				
Lot	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Peinture - revêtements de sols souples	SAS GUERIN PEINTURES RENOVATION	L'ART DU PONCAGE	Travaux de ponçage et vitrification des marches	910 €

TRAVAUX ET MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC / SIGNALISATION LUMINEUSE				
Lots	Titulaire	Sous-Traitants	Nature des prestations sous-traitées	Montant HT
Lot 2 Caen Ouest – Seuelles Terre et Mer – Cœur de Nacre	TEIM	GAGNERAUD	L'ensemble de la maintenance	200 000 €

Le Bureau Syndical prend acte de ces sous-traitances.

TRANSFERTS DE LA COMPETENCE ECLAIRAGE PUBLIC

Conformément aux dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical de se prononcer sur la demande de transfert de compétence suivante, enregistrée depuis le Bureau Syndical du 25 avril 2025 :

Compétence transférée	Option	Collectivité	Date de la délibération
Eclairage Public	100 % Lumière	ASNELLES	27 mars 2025

La commune possédant un actif relevant de la compétence « Eclairage Public », un état contradictoire du patrimoine sera établi ultérieurement.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ÉNERGIE, avec l'option 100% Lumière, pour la commune de Asnelles ;*
- *DECIDE de mettre en œuvre ces transferts de compétences, tant sur les aspects patrimoniaux, financiers et techniques ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

Ce nouveau transfert porte le nombre de transferts de la compétence « Eclairage Public » à 465 (455 communes + 10 EPCI).

ACTUALITES

➤ Ordre du jour prévisionnel du Comité Syndical du 9 octobre 2025

Monsieur Dany TARGAT a fait remarquer en séance du comité syndical du 5 juin dernier ; que la prochaine réunion a lieu en même temps que la 35^{ème} convention des intercommunalités de France, organisée du 8 au 10 octobre à Toulouse.

Cependant, compte tenu des contraintes logistiques, il n'est pas envisagé de modifier la date. Madame la Présidente confirme donc que le prochain Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE aura bien lieu le jeudi 9 octobre 2025 à 14h00, dans la salle Normandie de la CCI Caen Normandie à Saint-Contest.

A ce jour, son ordre du jour pourrait être le suivant :

Actualités du syndicat		- Approbation du PV du Comité Syndical du 10 juin 2025, - Compte-rendu des décisions de la Présidente, - Etat des transferts de compétences, - Agenda du Comité Syndical.
Intérêt commun	Finances	- Financement des participations des membres aux travaux par fonds de concours.
	Electricité	- Convention « accord de méthode » programme résilience post-Ciaran - Convention d'expérimentation extension MOA
Compétences optionnelles	Gaz	- Convention de rattachement des ouvrages situés sur la commune de Valdallière - Bilan du rapport de contrôle PRIMAGAZ 2024 – Données 2023

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

Arrivée de Monsieur Denis CHÉRON.

➤ Bilan des Commissions Locales d'Énergie 2025

Madame la Présidente confirme que les 16 réunions de Commissions Locales d'Énergie, réunies du 28 mai au 12 juin derniers, ont suscité l'intérêt d'un grand nombre d'élus, représentant près de 60% des communes du territoire du SDEC ÉNERGIE.

Un peu plus de 1 600 invitations ont été adressées aux Maires, Maires-délégués, Présidents, Délégués, Parlementaires, conseillers régionaux et départementaux.

356 élus ou responsables techniques ont répondu présents ainsi que les concessionnaires, des partenaires, parlementaires et conseillers départementaux.

273 collectivités ont ainsi été représentées, soit 51 % du territoire du SDEC ÉNERGIE.

15 évènements ont été organisés en amont de ces réunions (signatures de conventions PROGRES, inaugurations ou visites de travaux dans le cadre de l'appel à projets PROGRES, signatures de conventions pour la rénovation des logements communaux à vocation sociale, inaugurations de bornes de recharge.)

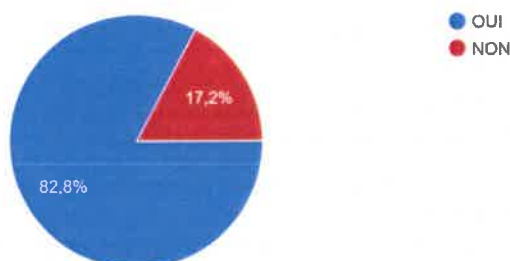
CLE	Nombre de participants 2025	Nombre de communes/EP CI représentées 2025	Taux de représentation des		Evolution
			2024	2025	
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	24	11	65%	65%	→
PRE BOCAGE INTERCOM	16	13	37%	48%	↗
ISIGNY-OMAHA INTERCOM	39	29	29%	49%	↗
CŒUR COTE-FLEURIE	7	6	50%	50%	→
CŒUR DE NACRE	12	8	67%	67%	→
CINGAL-SUISSE NORMANDE	28	21	26%	51%	↗
CU CAEN LA MER	25	22	38%	46%	↗
VAL ES DUNES	15	12	28%	63%	↗
VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	23	16	61%	73%	↗
PAYS DE FALAISE	33	30	29%	52%	↗
SEULLES. TERRES ET MER	17	13	36%	46%	↗
PAYS DE HONFLEUR ET BEUZEVILLE	12	7	25%	58%	↗
TERRE D'AUGE	34	25	52%	57%	↗
LISIEUX NORMANDIE	34	27	23%	49%	↗
BAYEUX INTERCOM	21	17	28%	47%	↗
NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	15	9	31%	23%	↘
EPCI	14	8	100%	89%	↘

Les résultats de l'enquête de satisfaction, remis sur table, sont présentés en séance.

128 réponses ont été enregistrées :

Avez-vous participé à la Commission Locale d'Énergie de votre secteur ?

128 réponses

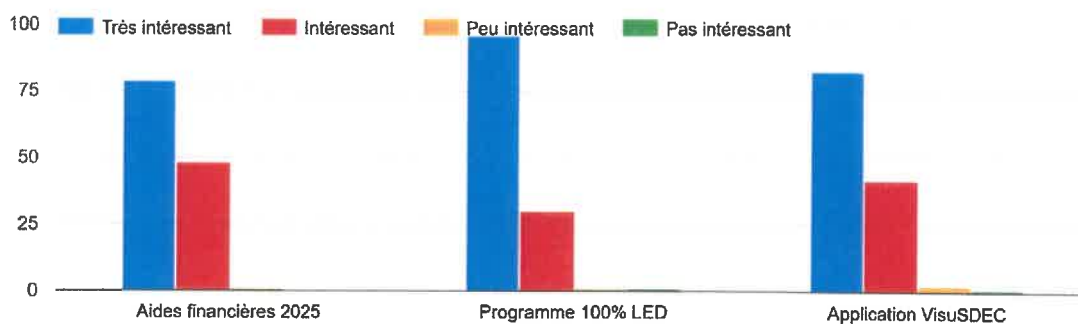


Si NON, merci de préciser les raisons de votre non-participation :

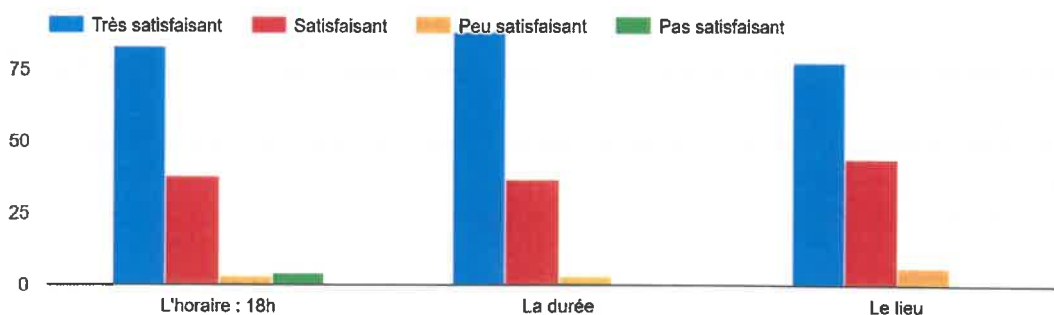
22 réponses

- 18h c'est tôt. Heure où la plupart des gens quittent du travail, donc difficile de participer.
- Agenda chargé
- Agenda déjà occupé à la réception de la convocation
- Arrêt maladie
- Autre réunion
- Bloqué dans les déviations et embouteillages
- Empêché et peu concerné. (Nous avons 3 points d'éclairage)
- Garde d'enfants
- Indisponible
- Obligation professionnelle
- Raison familiale
- Rdv médical de longue durée

Si oui, quel est votre avis sur le programme et le contenu des interventions ?

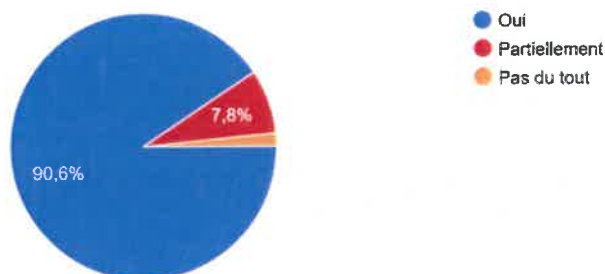


Si oui, quel est votre avis sur l'organisation de la Commission ?



La Commission Locale d'Énergie a-t-elle répondu à vos attentes ?

128 réponses



Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

➤ Echéancier du 2nd semestre 2025

Madame la Présidente présente les changements de dates ou d'horaires des commissions internes suivantes :

Commission « Administration Générale, finances, cartographie et usages numériques »	Lundi 8 septembre 2025 9h30 au lieu de 14h00
	Lundi 13 octobre 2025 14h00 au lieu de 9h30
Commission « Développement économique »	Jeudi 11 septembre 2025 – 9h30 Lundi 8 septembre 2025 - 14h30

Le planning des échéances du 2nd semestre 2025, mis à jour, sera transmis à l'ensemble des membres du Bureau Syndical.

Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

II-TRAVAUX DES COMMISSIONS

ADMINISTRATION GENERALE-FINANCES-CARTOGRAPHIE ET USAGES NUMERIQUES

M. Philippe LAGALLE, 1^{er} Vice-Président en charge de l'administration générale, des finances, de la cartographie et des usages numériques, présente les travaux de la commission, réunie le 10 juin 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

➤ Finances

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'OFFICE DE TOURISME BAYEUX INTERCOM - « RENDEZ-VOUS A LA CATHEDRALE » ET "LA CATHEDRALE DE GUILLAUME"

L'office de Tourisme de Bayeux Intercom organise deux évènementiels devenus incontournables, les « Rendez-vous à la Cathédrale », en juillet et août 2025, et « La Cathédrale de Guillaume », en décembre 2025 et janvier 2026, qui rassemblent plus de 65 000 visiteurs.

L'Office de Tourisme de Bayeux Intercom sollicite, par courrier en date du 23 avril 2025, le SDEC ÉNERGIE, partenaire majeur de ces rendez-vous, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 10 000 €.

Compte tenu de l'objet de ces événements, s'appuyant sur les technologies innovantes de lumières leds et laser, technologies dont les activités d'exploitant de réseaux d'éclairage public du SDEC ÉNERGIE ont, pour partie, recours, Madame la Présidente propose au Bureau Syndical d'attribuer une aide financière d'un montant de 10 000 € à l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une aide financière de 10 000 € à l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom pour l'organisation des nouvelles éditions des « Rendez-vous à la Cathédrale » et « La Cathédrale de Guillaume » ;*
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

A noter que Monsieur Jean LEPAULMIER, maire-adjoint de Bayeux, ne participe pas au vote.

➤ Ressources Humaines

PLAN DE FORMATION PREVISIONNEL 2025

Le plan de formation 2025 du SDEC ÉNERGIE s'inscrit d'une part, dans le cadre de la réforme statutaire instaurée par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 et d'autre part, dans le cadre de la démarche qualité ISO 9001, dont l'un des objectifs est le développement des compétences des agents.

Le plan de formation, équilibré et mobilisant tous les services, a été élaboré dans le respect des orientations stratégiques et de la réalisation des missions dévolues aux agents indiquées dans leur fiche de poste.

Les évaluations professionnelles 2024 ont conduit à prioriser certaines actions autour des thématiques suivantes : Hygiène et sécurité, Achats, Finances, Ressources humaines, Communication, Informatique, Energie, Eclairage public/signalisation lumineuse, Urbanisme, Management.

L'ensemble de ces actions sera mis en œuvre en 2025, sous réserve des nécessités de service inhérentes au syndicat et dans le respect de l'enveloppe budgétaire dédiée, soit 80 000 €, à laquelle vient s'ajouter la cotisation obligatoire au CNFPT (0.9 % de la masse salariale).

119 actions de formation, représentant 543 jours, devraient permettre à 69 agents sur les 80 que compte le SDEC ÉNERGIE, de compléter leurs connaissances et savoirs.

Suite à l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni le 3 juin 2025 et de la commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques » du 10 juin 2025, le Bureau Syndical sera invité à se prononcer sur ce projet de plan de formation pour 2025.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de formation prévisionnel 2025 des agents du SDEC ÉNERGIE ;*
- DECIDE d'inscrire au budget les crédits correspondants ;*
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

REGLEMENT INTERIEUR – CHAPITRE « DROITS ET OBLIGATIONS DES AGENTS PUBLICS »

Pour rappel, par délibération en date du 29 novembre 2013, le SDEC ÉNERGIE s'est doté d'un guide de fonctionnement interne permettant de centraliser en un seul et unique document l'ensemble des dispositions applicables aux agents du SDEC ÉNERGIE, tous statuts confondus. Ce guide a fait l'objet d'une révision validée par délibération du Bureau Syndical en date du 19 janvier 2017.

Afin de prendre en compte les évolutions des pratiques, de la réglementation (ex : RGPD) ainsi que les observations de la Chambre Régionale des Comptes, une refonte de ce guide s'avère nécessaire en vue de l'adoption d'un nouveau règlement intérieur.

Ce projet ambitieux mobilise fortement les services et le Comité Social Territorial. Il a été convenu de travailler sur les différentes thématiques en constituant des groupes de travail par chapitre. Ainsi, il est possible de valider chaque chapitre individuellement au lieu d'une validation globale d'un seul règlement intérieur.

La méthodologie mise en œuvre est donc la suivante :

- Organisation de groupe de travail par thématique avec les membres du Comité Social Territorial,
- Présentation et validation des propositions du groupe de travail lors des réunions du Comité Social Territorial,
- Information en Commission « Administration générale, finances, cartographie et usages numériques »,
- Délibération en Bureau Syndical.

Le Chapitre « Droits et obligations des agents publics » du nouveau règlement intérieur a suivi cette méthode de travail et est ainsi proposé à l'approbation du Bureau Syndical.

Le Comité Social Territorial, réuni le 3 juin 2025, a émis un avis favorable au projet de chapitre « Droits et obligations des agents publics » du règlement intérieur.

Ce document entrera en vigueur dès que la délibération sera exécutoire et abrogera toutes les dispositions antérieures relatives à ce chapitre, mentionnées dans le guide interne ainsi que dans les notes de service annexes.

Madame la Présidente soumet ce Chapitre « Droits et obligations des agents publics » du règlement intérieur du SDEC ÉNERGIE à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *APPROUVE le Chapitre « Droits et obligations des agents publics » du règlement intérieur du SDEC ÉNERGIE tel que présenté, pour une entrée en vigueur dès que la délibération sera devenue exécutoire ;*
- *ABROGE toutes dispositions contraires aux dispositions du présent chapitre ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS - OUVERTURES DE POSTES AU 1ER AOUT 2025

Pour rappel, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou établissement. Il appartient donc au Bureau Syndical, par délégation du Comité Syndical, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'ajuster le tableau des effectifs pour permettre le développement de carrière des agents par le dispositif d'avancement de grade, Madame la Présidente propose aux membres du Bureau Syndical l'évolution des postes permanents suivants vers les grades d'avancement suivants :

Service	Métier	Grades d'avancement
Réseaux Mobilité Durable	Responsable	Ingénieur principal
Réseaux Eclairage Public et Signalisation Lumineuse	Responsable administrative	Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE de l'accompagnement de l'évolution des carrières des agents et :*
 - o *d'ouvrir le poste permanent de responsable au service Réseaux Mobilité Durable, créé par délibération du 18 mai 2018, au grade d'ingénieur principal, à compter du 1^{er} août 2025 ;*
 - o *d'ouvrir le poste permanent de responsable administrative au service Réseaux Eclairage Public et Signalisation Lumineuse, créé par délibération du 5 mai 2023, au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} août 2025 ;*
- *DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;*
- *DECIDE d'inscrire les crédits correspondants au chapitre 012 du budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

CONCESSIONS ELECTRICITE ET GAZ

M. Rémi BOUGAULT, Vice-Président en charge des concessions électricité et gaz, présente les travaux de la commission réunie le 10 juin 2025 et qui nécessitent une délibération du Comité Syndical.

➤ Concessions Gaz

CONVENTION RELATIVE AU RATTACHEMENT D'OUVRAGES SITES SUR LA COMMUNE DE VALDALLIERE

Le projet de convention proposé a pour objet de rattacher les ouvrages réalisés sur la commune de VALDALLIÈRE (sur le territoire des communes déléguées de PRESLES et de BURCY) par GRDF au réseau public de distribution de gaz naturel situé sur la commune de VIRE-NORMANDIE (commune déléguée de VAUDRY).

Les ouvrages concernés portent sur :

- Conduite PE 160 MPC pour une longueur de 5 000 m sur la commune de VALDALLIÈRE (1 700 m sur la commune déléguée de PRESLES et 3 300 m sur la commune déléguée de BURCY).
- Un poste d'injection (comprenant le comptage, l'odorisation et le contrôle de la qualité du gaz) sur le territoire de la commune de VALDALLIÈRE (commune déléguée de PRESLES).

En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz sur le territoire de la commune de Valdallière, le SDEC ÉNERGIE consent à la construction de ces ouvrages sur le territoire de la commune et en tant qu'Autorité concédante, le SDEC ÉNERGIE consent à l'établissement d'ouvrages relevant de la concession de distribution au-delà du périmètre géographique du contrat syndical.

La convention est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages, éventuellement renouvelés. Si les ouvrages ne sont pas achevés au plus tard le 31 décembre 2030, la convention sera alors résiliée de plein droit, sans ouvrir droit à indemnité au profit de l'une ou l'autre des parties.

Le projet de convention sera communiqué aux représentants du Comité Syndical dès le 23 septembre 2025.

Le Bureau Syndical valide ce projet de convention qu'il décide de soumettre au Comité Syndical du 9 octobre 2025.

MODIFICATION DES ZONAGES DE RACCORDEMENT DES INSTALLATIONS D'INJECTION DE BIOGAZ

Le chapitre 2.2.3 de la délibération de la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) en date du 14 novembre 2019 portant décision sur les mécanismes encadrant l'insertion du biométhane dans les réseaux de gaz, précise la méthodologie de consultation des acteurs locaux qui doit être renouvelée tous les 2 ans.

Dans ce contexte, en sa qualité d'AODE – Autorité Organisatrice de la Distribution d'Energie, le syndicat a été invité à émettre des avis sur les 3 zonages suivants :

➤ ISIGNY-CARENTAN

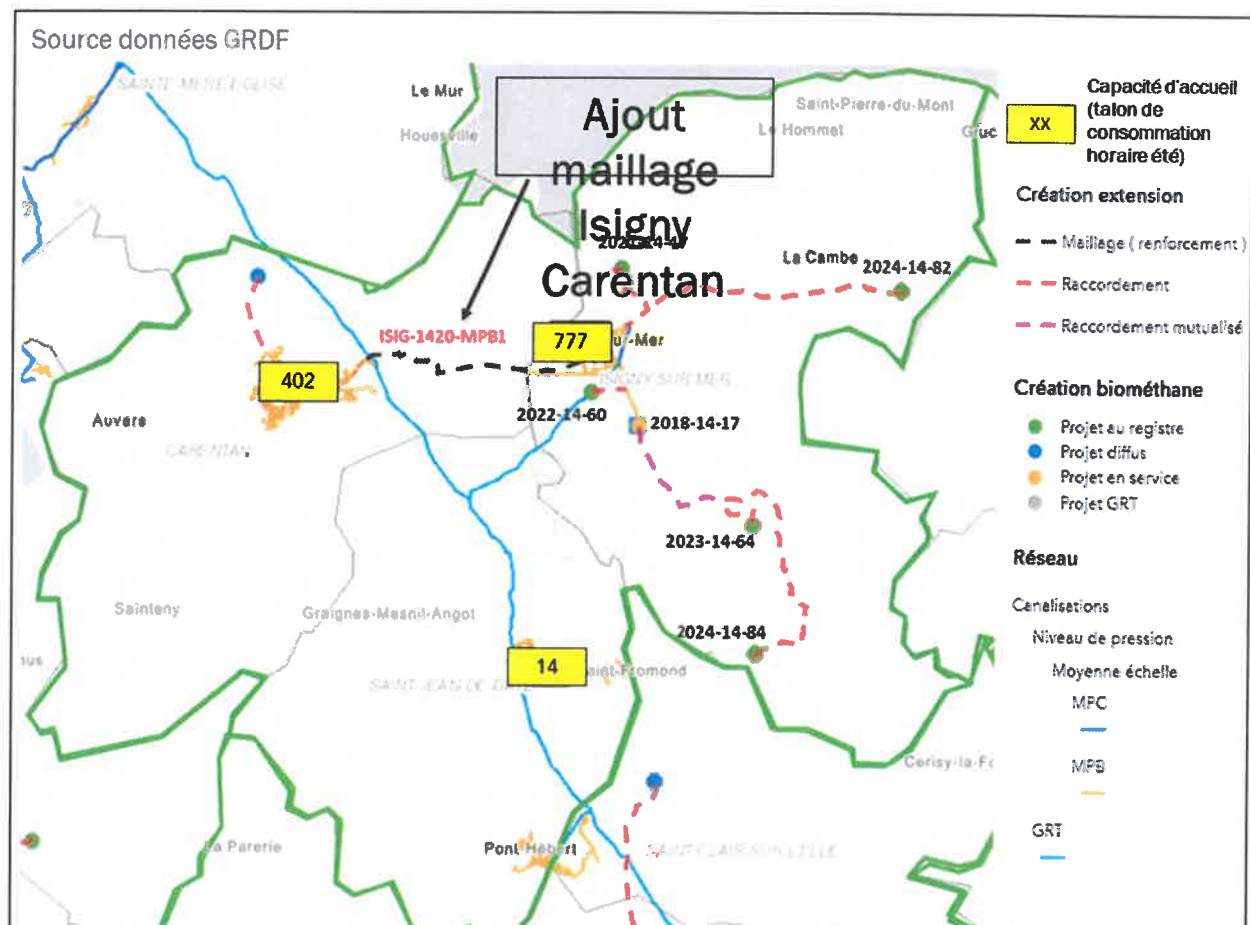
Ce secteur géographique fait l'objet d'une très forte dynamique de projets, encouragée dans sa partie Calvadosienne par une animation renforcée conduite en 2024 par le SDEC ÉNERGIE et TER'Bessin (Syndicat mixte qui porte le SCoT et le Plan Climat sur 3 intercommunalités du nord-ouest-du Calvados), en partenariat avec GRDF et les structures animatrices du Plan Métha'Normandie.

En parallèle, l'exutoire du biométhane est quasiment intégralement le fait d'un industriel majeur du territoire. Le SDEC ÉNERGIE a déjà attiré l'attention de la CRE sur ce point au cours des précédentes consultations. Dans l'état actuel de la configuration du réseau gaz, les unités de méthanisation de l'Est du zonage sont dépendantes de l'activité de cette industrie. Cet aspect atypique a conduit GRDF à étudier plus finement les niveaux de consommation de la maille d'Isigny, au pas de temps horaire (capacité d'injection=777 Nm³/h) et non plus journalier (capacité d'injection à Isigny estimée à 1 100 Nm³/h lors de la précédente consultation). Cette nouvelle analyse met en évidence des capacités réelles d'injection réduites.

Afin d'éviter le recours aux torchères en été, de pénaliser financièrement les unités en fonctionnement, et pour répondre aux demandes des nouveaux porteurs de projets, il convient d'investir rapidement dans un renforcement du réseau sur ce zonage. La proposition de GRDF de mailler Isigny-sur-Mer à Carentan est une première réponse qui pourra être mise en œuvre à court terme.

Toutefois, vu le potentiel diffus encore important et la probabilité à moyen terme que d'autres projets émergent, dans un contexte général de diminution des consommations de gaz, il y a un risque à l'échelle du zonage que les capacités d'injection des unités de méthanisation soient trop importantes au regard de la consommation. Les élus de la Commission concessions électricité et gaz du SDEC ÉNERGIE préconisent donc d'étudier en parallèle la création d'un rebours, à moyen terme.

Au regard du rapport technico-économique I/V = 1 575 € €/Nm³/h, la commission a émis un avis favorable à cette mise à jour du zonage et un courrier a été adressé en ce sens dans le cadre de la consultation susmentionnée. Pour autant, elle émet des réserves sur la faisabilité technique et à l'impact environnemental de ce maillage, sachant que le tracé se situe au cœur de la zone humide protégée du PNR des Marais du Cotentin et du Bessin.



➤ LIVAROT-VIMOUTIERS

Le projet de révision du zonage Livarot-Vimoutiers porte sur deux principaux aspects :

- Une modification du périmètre du zonage

La proposition est d'associer un zonage avec un fort potentiel de production de biométhane (zonage Livarot-Vimoutiers validé en 2022) à un zonage ayant des consommations relativement importantes, grâce à la zone urbaine de Lisieux (zonage de Lisieux, pour lequel il n'y a encore jamais eu de consultation).

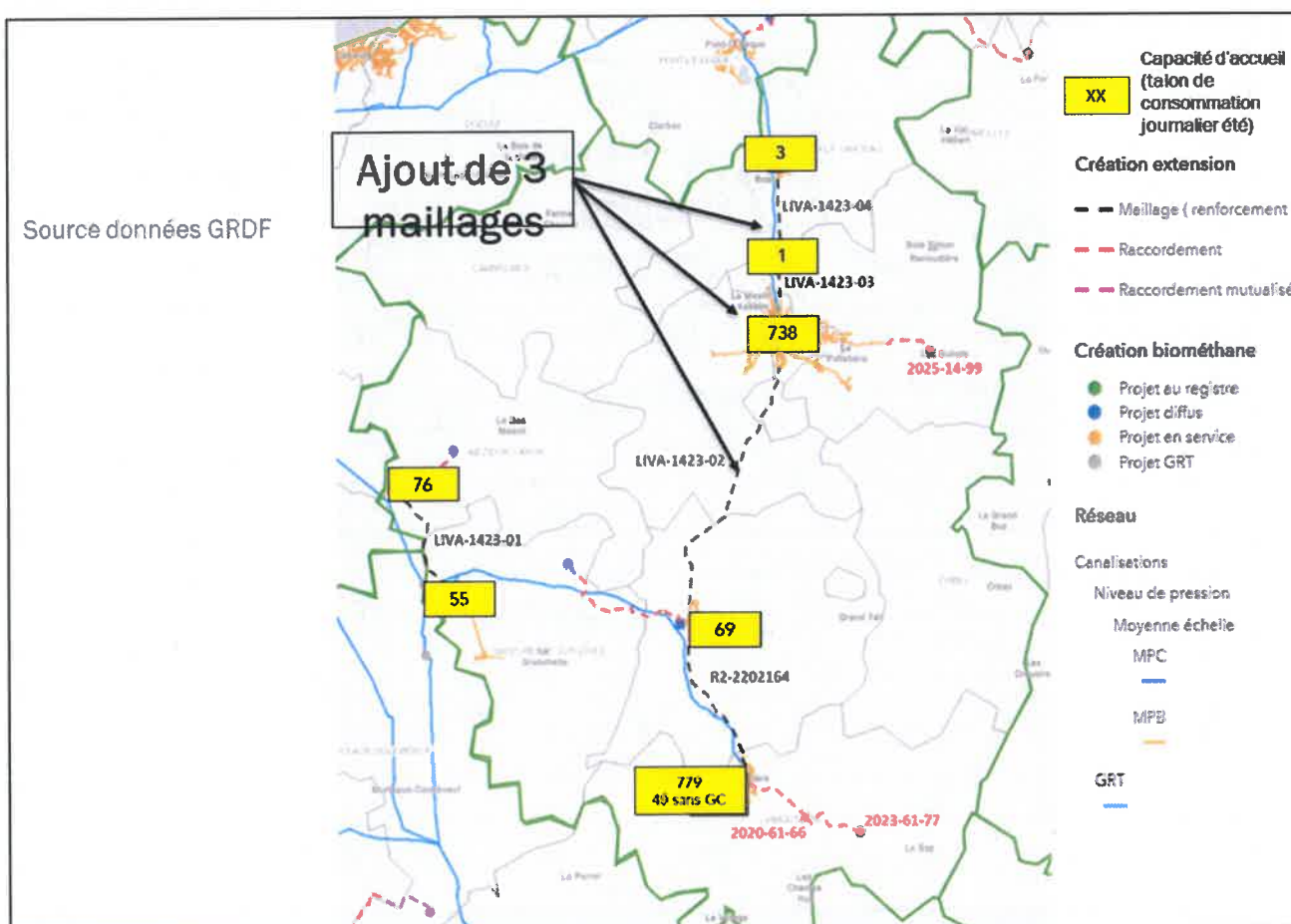
- Une proposition de maillage entre Vimoutiers et Le Breuil-en-Auge, en passant par Livarot-Pays d'Auge et Lisieux, et entre Saint-Pierre-en-Auge et Mézidon-Vallée-d'Auge.

Les consommations de gaz à Vimoutiers sont très dépendantes d'un seul industriel, qui a un projet de décarbonation et donc de changement d'énergie à court terme. Les capacités d'injection sur cette commune vont donc significativement diminuer et être très inférieures aux besoins exprimés par l'unité en fonctionnement et les projets en cours.

Le ratio technico-économique I/V de ce zonage modifié est inférieure à 4 700 €/Nm³/h ;

La commission a émis un avis favorable à cette proposition de révision du zonage et un courrier a été adressé en ce sens dans le cadre de la consultation susmentionnée.

Les élus jugent le rapprochement de ces deux secteurs complémentaires pertinent. Ils estiment la proposition de maillage également pleinement justifiée, d'autant plus que les capacités d'injection sont présentées au pas de temps journalier. Il aurait toutefois été intéressant de vérifier les capacités d'injection estivales actuelles sur Vimoutiers à un pas de temps horaire.



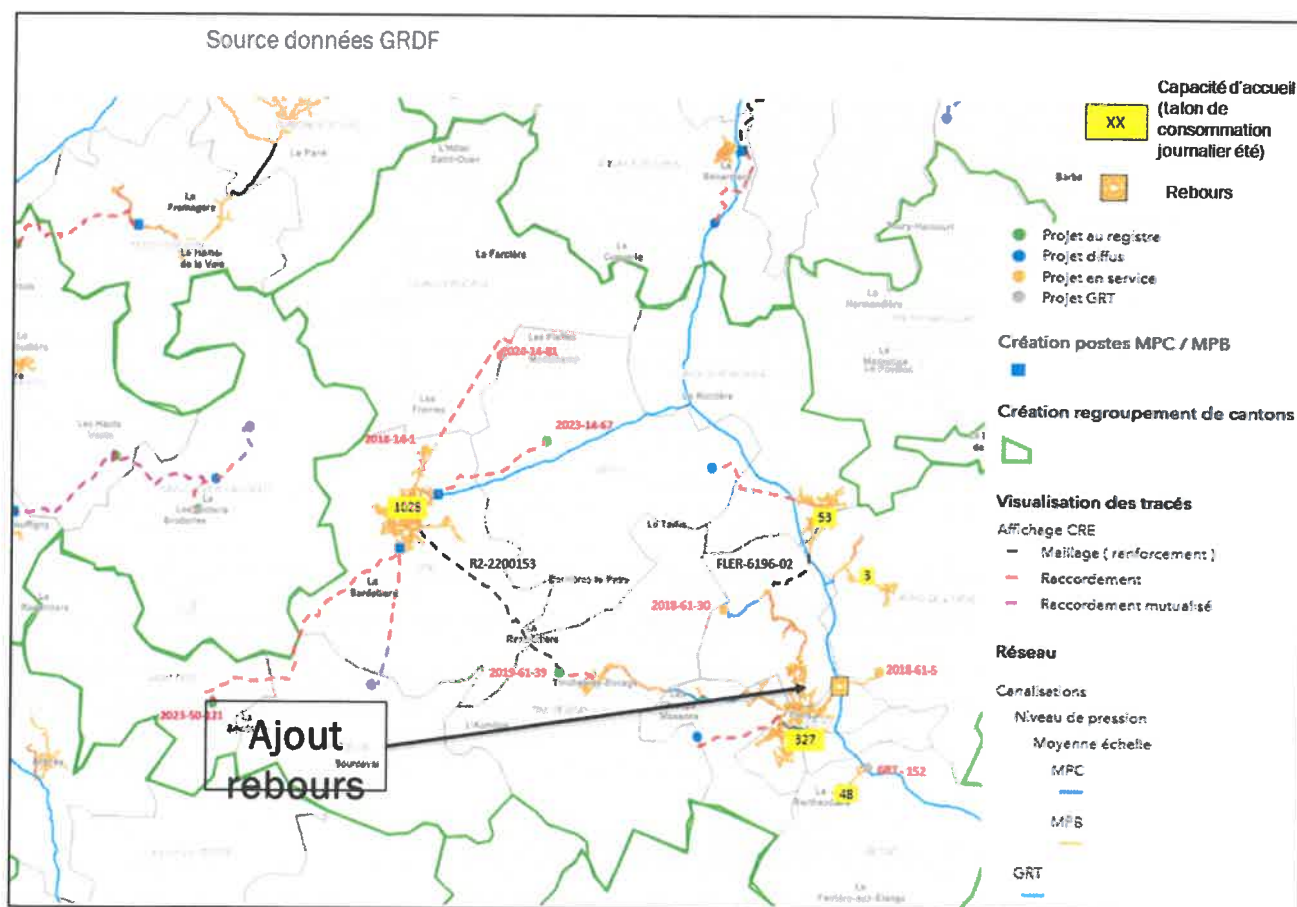
➤ VIRE-FLERS

Considérant :

- Les capacités totales d'injection de la zone actuellement portées à 1 408 Nm³/h, grâce aux maillages réalisés entre Vire-Normandie et Tinchebray-Bocage, et entre Condé-en-Normandie et Fliers ;
- Les besoins d'injection exprimés par les projets au registre, totalisant 1 258 Nm³/h ;
- Le risque que les capacités de la zone deviennent rapidement inférieures aux besoins d'injection au regard du potentiel diffus encore important, dans un contexte général de diminution des consommations de gaz ;
- Que le ratio I/V < 4 700 €/Nm³/h,

les élus de la Commission ont émis un avis favorable à la proposition de renforcement du zonage.

Il est à noter que la capacité d'accueil, après le renforcement présenté dans la consultation, ne prend pas en compte le rebours à ce stade, alors que son coût d'investissement est d'ores et déjà intégré au calcul du ratio « I/V ».



Le Bureau Syndical prend acte de cette communication.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

En l'absence de Monsieur Jean-Yves HEURTIN, Vice-Président en charge du développement économique, Monsieur Stéphane LEBARBIER, Directeur Général Adjoint Réseaux et Transition Energétique, présente les travaux de la commission, réunie le 12 juin 2025 et qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

AIDES AUX EXTENSIONS POUR ACTIVITES ECONOMIQUES ET OUVRAGES COMMUNAUX, INTERCOMMUNAUX

La liste des dossiers, susceptibles de bénéficier d'aides aux travaux liés au développement du réseau, a été adressée aux élus du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Monsieur Stéphane LEBARBIER rappelle que pour les 21 projets, d'un montant total de 594 172,03 € HT, la participation du SDEC ÉNERGIE (Part Couverte par le Tarif incluse) s'élève à 269 938,56 € pour les extensions du réseau et à 151 381,45 € HT pour les renforcements du réseau.

Madame la Présidente soumet cette liste de 21 nouveaux projets à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *AUTORISE la contribution financière du SDEC ÉNERGIE pour ces 21 projets proposés pour un montant de 269 938,56 € HT pour les extensions du réseau (dont PCT) et de 151 381,45 € HT pour le renforcement du réseau sur la commune de Saint-Sylvain, les projets relevant d'activités économiques et d'ouvrages communaux et intercommunaux ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

RELATIONS USAGERS ET PRECARITE ENERGETIQUE

Monsieur Cédric POISSON, Vice-Président en charge des relations usagers et de la précarité énergétique, présentera les travaux de la commission, réunie le 12 juin 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical.

SOUTIENS FINANCIERS A LA RENOVATION ENERGETIQUE – SOLIHA ET CDHAT

Dans le cadre des conventions qui lient le SDEC ÉNERGIE aux différents opérateurs agissant pour lutter contre la précarité énergétique, il est proposé aux membres du Bureau Syndical, de se prononcer sur les demandes d'aides reçues de SOLIHA et du CDHAT.

Au regard de l'urgence sociale, la commission propose de se prononcer, comme suit, pour l'attribution des aides sollicitées :

Opérateur	Référence du dossier	Commune	Ressources	Montant des travaux TTC	DPE		Montant de l'aide proposée (Frais d'accompagnement inclus de 300€)
					Avant Travaux	Après Travaux	
SOLIHA	2025/09	Thury-Harcourt	Modestes	74 323 €	G	C	1 800 €
	2025/10	Honfleur	Très modestes	94 396 €	F	B	2 300 €
	2025/11	Condé-sur-Ifs	Très modestes	96 217 €	G	C	2 300 €
	2025/12	Saint-Pair	Très modestes	77 336 €	G	B	2 300 €
	2025/13	Cossesseville	Très modestes	65 184 €	F	C	2 300 €
	2025/14	Varaville	Très modestes	67 893 €	F	C	2 300 €
	2025/15	Mathieu	Modestes	77 170 €	G	C	1 800 €
TOTAL							15 100 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution des aides ci-dessus, pour un montant total de 15 100 € pour les dossiers déposés par SOLIHA (Frais d'accompagnement inclus) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

A noter que Monsieur Philippe LAGALLE, maire de Thury-Harcourt-le-Hom, ne prend pas part au vote.

Opérateur	Référence du dossier	Commune	Ressources	Montant des travaux TTC	DPE		Montant de l'aide proposée (Frais d'accompagnement inclus de 300€)
					Avant Travaux	Après Travaux	
CDHAT	2025/2	Juaye Mondaye	Très modestes	69 332€	F	C	2 300€
	2025/3	Landelles-et-Coupigny	Très modestes	25 372€	G	C	2 300€
TOTAL							4 600 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'attribution d'une aide de 4 600 € pour les dossiers déposés par le CDHAT (Frais d'accompagnement inclus) ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE Madame la Présidente à mettre en œuvre cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

TRANSITION ENERGETIQUE

Monsieur Marc LECERF, Vice-Président en charge de la Transition Energétique, présente les travaux de la commission, réunie le 11 juin 2025 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

APPEL A PROJETS ACTEE + SAISON 5 (CHENE 5) - FNCCR

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR) est porteuse du Programme CEE ACTEE +, référencé PRO-INNO-66. Ce Programme a un financement, via des appels à projets, aux collectivités lauréates pour déployer un réseau d'économes de flux, accompagner la réalisation d'études technico-économiques, le financement de la maîtrise d'œuvre, ainsi que l'achat d'équipements de suivi de travaux de rénovation énergétique.

Il vise à aider les collectivités à mutualiser leurs actions, à agir à long terme et ainsi à planifier les travaux de rénovation énergétique tout en réduisant leurs factures d'énergie ; le déploiement de ce programme dans tout le territoire national reposant sur une implication forte des collectivités territoriales volontaires.

La coopération entre les territoires étant vivement encouragée dans le cadre de l'Appel à Projet ACTEE+ saison 5 (CHENE 5), la Communauté Urbaine de Caen la mer et le SDEC ÉNERGIE ont déposé une candidature commune, portée par la Communauté Urbaine de Caen la mer, coordinateur du groupement.

Le 24 avril 2025, le dossier de candidature a été retenu par le Jury du Programme ACTEE pour la mise en œuvre des actions décrites dans la candidature. Les membres du groupement pourront donc bénéficier d'un accompagnement méthodologique et de financements pour mettre en œuvre des actions en matière d'efficacité énergétique validées par le Jury de l'AAP ACTEE+ saison 5 (CHENE 5).

Les dépenses éligibles sont relatives à des missions de maîtrise d'œuvre.

Ces actions s'inscrivent dans une démarche globale de réduction des consommations d'énergie en application des exigences imposées par le décret tertiaire.

Les dépenses et aides prévisionnelles retenues dans la candidature sont les suivantes :

Lot 4 - Maîtrise d'Œuvre :

Collectivité	Bâtiment	Commune rurale (< 3500 habitants)	Economie d'énergie (énergie finale %)	Coût global (€ HT)	Taux d'aide (%)	Aide sollicitée (€ HT)
Douvres-la-Délivrande	Crèche le jardin de Prévert	Non	40	45 000,00	25	11 250,00
Pont d'Ouilly	Ecole	Oui	40	96 000,00	40	38 400,00
Bayeux Intercom	Groupe scolaire Letot la Poterie	Non	40	67 300,00	25	16 825,00
Janville	Salle des fêtes	Oui	40	39 500,00	35	13 825,00
Campigny	Mairie	Oui	40	2 268,00	35	793,80
Bayeux	Locaux associatifs Jean Delamare	Non	40	49 000,00	20	9 800,00
Evrecy	Ecole maternelle	Oui	40	16 100,00	40	6 440,00
Saint-Pierre-Canivet	Ecole primaire	Oui	60	37 810,00	80	30 248,00
Trévières	Cinéma Le Normandy	Oui	60	101 260,00	75	75 945,00
Trévières	Ancienne poste	Oui	60	22 257,50	75	16 692,83
Souleuvre-en-Bocage	Centre de loisirs	Non	60	80 560,00	60	48 336,00
TOTAL				557 055,5		268 555,63

Suite à la sélection par le Jury de la candidature du groupement ACTEE porté par la Communauté Urbaine de Caen la mer, coordinateur, et dont le SDEC ÉNERGIE est membre à part entière, une convention de partenariat relative à la mise en œuvre du projet lauréat sera conclue entre la FNCCR et l'ensemble des collectivités membres du groupement.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *VALIDE la mise en œuvre du dossier de candidature retenu par le jury ACTEE pour l'AAP ACTEE+ saison 5 (CHENE 5) ;*
- *VALIDE le montage et le fonctionnement du groupement porté par la Communauté Urbaine de Caen la mer ;*
- *AUTORISE Madame la Présidente à engager les dépenses liées aux actions portées par le SDEC ÉNERGIE dans le cadre de la candidature retenue par le jury ACTEE ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer la convention correspondante, transmise ultérieurement, ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.*

PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE TOITURE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA SALLE MULTI-ACTIVITES DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE LIVAROT (LIVAROT-PAYS-D'AUGE)

Pour rappel, par délibération en date du 22 mars 2017 la commune de Livarot-Pays-d'Auge a transféré au SDEC ÉNERGIE sa compétence « Energies Renouvelables » pour le projet relatif à la mise en place de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle des fêtes de Notre-Dame-de-Courson.

En janvier 2025, la commune a souhaité confier au SDEC ÉNERGIE la réalisation d'un nouveau projet d'installation photovoltaïque sur sa salle multi-activités, en autoconsommation individuelle avec vente du surplus. Le modèle économique prévoyait un forfait d'exploitation fixé à 36.5 €/Kw/an.

ENEDIS estime qu'il est impossible, d'un point de vue juridique, de considérer que le projet est en autoconsommation individuelle dès lors que le SDEC ÉNERGIE est propriétaire de l'installation, producteur de l'énergie, d'une part et que la commune de Livarot-Pays-d'Auge serait la consommatrice d'autre part, et que, dès lors, le projet doit être considéré comme de l'autoconsommation collective.

L'autoconsommation collective ne pouvant être mise en place dans les délais impartis, il a été proposé à la collectivité de basculer le projet en vente totale de la production avec versement d'un loyer pour maintenir les gains financiers escomptés, en attendant de pouvoir déployer l'autoconsommation collective.

Conformément au guide des contributions et aides financières en vigueur, le forfait d'exploitation doit donc être fixé à 26,5 € / kWc / an.

Afin de respecter l'engagement initial auprès de la commune (baisse attendue des factures d'électricité du site), il est possible de mettre en place un loyer de 2 535,95 € / an qui sera versé jusqu'à la bascule éventuelle du projet en autoconsommation collective. Cette solution n'est envisageable que parce que le syndicat a réalisé des gains substantiels sur les coûts d'investissement.

Selon les conditions définies dans l'étude d'opportunité du SDEC ÉNERGIE, le coût du projet est estimé à 138 600 € HT et le reste à charge de la collectivité à 2 444 €.

Dans ce contexte, la commission propose au Bureau Syndical :

- d'accepter la bascule du projet d'installation photovoltaïque sur la salle multi-activités de la commune de Livarot-Pays-d'Auge, située 4 boulevard Robert Piquet, dans le cadre du transfert de sa compétence « Energies renouvelables », *initialement validé en autoconsommation individuelle* vers un modèle en vente totale de la production avec versement d'un loyer de 2 535,95 € / an jusqu'à la mise en place de l'auto-consommation collective,

- d'acter la mise en place d'une convention fixant le montant du loyer versé à la commune,
- de fixer le forfait d'exploitation à 26,5 € / kWc / an,
- d'acter un reste à charge à l'investissement de 2 444 € pour la commune de Livarot-Pays-d'Auge.

Madame la Présidente soumet cette proposition à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DÉCIDE de compléter la délibération du 24 janvier 2025 et d'accepter la bascule du projet d'installation photovoltaïque sur la salle multi-activités de la commune de Livarot-Pays-d'Auge, située 4 boulevard Robert Piquet, dans le cadre du transfert de sa compétence « Energies renouvelables » ;, initialement validé en autoconsommation individuelle avec un forfait spécifique, vers un modèle en vente totale de la production avec versement d'un loyer de 2 535,95 € / an, jusqu'à la mise en place de l'auto consommation collective*
- *FIXE le nouveau forfait d'exploitation à 26,5 €/kWc/an ; conformément au guide des contributions et aides financières en vigueur ;*
- *ACTE un reste à charge à l'investissement de 2 444 € pour la commune de Livarot-Pays-d'Auge ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Energies Renouvelables » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU TECHNIQUE D'OUILLY-LE-TESSON

Pour rappel, par délibération en date du 9 juillet 2021, le Bureau Syndical du SDEC ÉNERGIE, a acté dans le cadre du transfert de la compétence « Energies Renouvelables » de la commune d'Ouilly-le-Tesson, la réalisation d'un projet portant sur la mise en place d'une chaufferie bois et d'un réseau technique de distribution de chaleur alimentant l'école, ses deux logements et la salle polyvalente de la commune.

Ce projet s'inscrit dans un programme de rénovation globale de bâtiments communaux pour lequel la commune est éligible aux subventions de l'État à travers la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et le Fonds Vert, et pour lequel le SDEC ÉNERGIE bénéficie également de ces aides par dérogation.

Considérant les modalités de participation des financeurs sur ce projet, il convient de modifier le plan de financement global comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Nature de dépense	Montant HT	Source de financement	Montant HT	Taux
Maîtrise d'œuvre & études complémentaires	22 188,64 €	AIDES PUBLIQUES		
Contrôleur technique	2 575,00 €	État - DETR	13 587,65 €	3,8%
Coordonnateur SPS	1 948,86 €	État - DSIL	108 760,20 €	30,3%
Travaux	330 064,65 €	État - FONDS VERT	125 403,16 €	35,0%
Plaque de communication	46,18 €	Conseil Régional	20 344,83 €	5,7%
		ADEME	17 362,82 €	4,8%
Prestations restant à régler* :		Sous-total 1	285 458,66 €	79,6%
Maîtrise d'œuvre	750,00 €	AUTOFINANCEMENT DU MOA		
Contrôleur technique	100,00 €	Fonds propres ou emprunts	73 214,67 €	20,4%
Divers et imprévus	1 000,00 €	Sous-total 2	73 214,67 €	20,4%
TOTAL HT	358 673,33 €	TOTAL HT	358 673,33 €	100%

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le plan de financement prévisionnel ci-dessus et les modalités de financements proposés ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

CONVENTIONS DE REPARTITION DES AIDES POUR LE FINANCEMENT DU PROJET DE CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU TECHNIQUE D'OUILLY-LE-TESSON

Dans le cadre du projet évoqué au point précédent, par délibérations du Bureau Syndical en date du 3 juin 2022 et du 7 juillet 2023, des conventions de répartition des aides de l'État entre la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ÉNERGIE ont été adoptées.

Au vu des états récapitulatifs des dépenses signés par le payeur départemental le 10 avril 2025 et des modalités d'attribution des différentes aides financières, les conventions de répartition des aides de l'État entre la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ÉNERGIE doivent être revues comme suit :

Anciennes répartitions :

DSIL	
Montant attribué au projet :	
188 881,20 €	
Dont pour le SDEC ENERGIE	Dont pour la commune d'Ouilly le Tesson
108 734,80 €	80 146,40 €

DETR	
Montant attribué au projet :	
75 552,48 €	
Dont pour le SDEC ENERGIE	Dont pour la commune d'Ouilly le Tesson
43 493,92 €	32 058,56 €

Fonds Vert	
Montant Initial attribué au projet :	
487 104,00 €	
Dont pour le SDEC ENERGIE	Dont pour la commune d'Ouilly le Tesson
146 000,00 €	341 104,00 €

Nouvelles répartitions :

DSIL	
Montant attribué au projet :	
188 881,20 €	
Dont pour le SDEC ENERGIE	Dont pour la commune d'Ouilly le Tesson
108 760,20 €	80 121,00 €

DETR	
Montant attribué au projet :	
75 552,48 €	
Dont pour le SDEC ENERGIE	Dont pour la commune d'Ouilly le Tesson
13 587,65 €	61 964,83 €

Fonds Vert	
Montant Initial attribué au projet :	
487 104,00 €	
Dont pour le SDEC ENERGIE	Dont pour la commune d'Ouilly le Tesson
125 403,16 € *	197 963,90 € *

* : sommes écartées

Le Fonds Vert (FV) avait été sollicité en 2023 car nous pensions la DSIL perdue.

Le FV doit être écarté dans les nouvelles répartitions envisagées car la DSIL n'a, finalement, pas été perdue.

Madame la Présidente soumet ce remplacement des conventions à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE le remplacement des conventions de répartition des aides de l'État entre la commune d'Ouilly-le-Tesson et le SDEC ÉNERGIE par de nouvelles versions ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer lesdites conventions ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ETUDES ET ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'OPERATEURS DEDIES AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE CAEN LA MER ET LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU CALVADOS

Le SDEC ÉNERGIE a inscrit dans son plan stratégique sa volonté de créer un opérateur énergétique au service des collectivités pour développer des projets de production d'énergies renouvelables sur son territoire. Il souhaite que cet opérateur prenne la forme d'une SEM.

Cette ambition est partagée avec la Communauté urbaine Caen la mer et le Conseil départemental du Calvados, ces derniers souhaitant, en outre, envisager également la création d'une SPL.

Conformément au positionnement du SDEC ÉNERGIE que le Bureau Syndical a présenté au Comité Syndical du 10 juin 2025, il est proposé de convenir d'une convention de partenariat avec les deux partenaires précités ayant pour objet de fixer les modalités de mise en œuvre et les conditions de financement d'une prestation d'études de faisabilité technique, juridique et économique et d'accompagnement, le cas échéant, à la création :

- D'une société d'économie mixte locale (SEML) visant à développer et investir dans des installations ENR sur foncier public ou privé.
- D'une société publique locale (SPL) visant à développer et investir dans des installations ENR sur le foncier public. A noter que sur ce dernier point, les avis des partenaires divergent, le Conseil départemental envisageant d'ouvrir cet outil à l'ensemble des collectivités ; le SDEC ENERGIE considérant qu'il est plus pertinent de restreindre le périmètre d'intervention de la SPL au seul patrimoine du Conseil Départemental, le SDEC ENERGIE étant déjà un outil mutualisé en capacité de proposer aux collectivités un accompagnement pour ce type de projet.

Cette prestation sera lancée dans le cadre d'un marché porté par le Conseil départemental du Calvados, et mise en œuvre dans le cadre d'un pilotage partenarial réunissant les 3 partenaires, le SDEC ÉNERGIE étant identifié comme référent technique sur le volet SEM et le Conseil départemental sur le volet SPL.

Le coût total de la prestation est estimé à 120 000 € TTC (tranches ferme et optionnelles) et serait financé :

- Pour la tranche ferme (étude de faisabilité de la SEM et étude de faisabilité de la SPL) : à parité entre les 3 partenaires,
- Pour les tranches optionnelles (rédaction des statuts et pactes d'associés de la SEM et la SPL, accompagnement aux démarches administratives et juridiques de création des structures) : à parité entre les partenaires qui souhaiteront s'impliquer dans l'actionnariat de la structure visée par la tranche.

Pilotage :

Un comité de pilotage sera constitué des élus suivants :

SDEC ÉNERGIE	CAEN LA MER	CONSEIL DEPARTEMENTAL
• M. GERMAIN • M. LAGALLE • M. MALOISEL	• M. ESCACH • M. LAFONT • M. LECERF	• Mme D'OLEON • Mme DESQUENNE • Mme GADENNE

Un Comité technique sera formé des DGS/DGA et des trois entités.

Une équipe-projet sera mise en place avec 2 coordinateurs techniques :

- SEM : SDEC ÉNERGIE,
- SPL : Conseil départemental.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DIT que la Communauté urbaine de Caen la mer, le Conseil départemental et le SDEC ÉNERGIE décident de s'associer pour étudier la faisabilité de créer des opérateurs dédiés au développement de projets de production d'énergies renouvelables ;
- ACTE le principe de participer au financement de la prestation décrite ci-dessus portée par le Conseil départemental du Calvados, à hauteur d'1/3 du coût pour la tranche ferme et à parité avec les partenaires pour les tranches optionnelles, sous réserve de l'engagement du syndicat dans les actions visées par ces tranches ;
- ACTE la convention de partenariat avec la Communauté urbaine de Caen la mer et le Conseil départemental ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

DEMANDE DE PARTICIPATION DU SDEC ÉNERGIE A L'EVENEMENT VACHEMENT CAEN

Pour rappel, Vachement Caen est une Association loi 1901, créée le 9 juin 2022, hébergée dans les locaux de la Chambre d'Agriculture du Calvados, dont les adhérents sont la Chambre d'agriculture du Calvados, les Jeunes agriculteurs du Calvados, le Groupement d'employeurs agricoles du Calvados, et les syndicats charolais et salers de Normandie, dont l'objet est d'organiser un événement annuel à Caen, pour faire se rencontrer les mondes urbains et agricoles.

Dans le cadre de sa 4^{ème} édition mettant l'accent sur l'innovation et la durabilité en agriculture, qui se tiendra le dimanche 7 septembre 2025, toujours en plein cœur de Caen, le SDEC ÉNERGIE est sollicité pour s'associer à cette nouvelle édition à travers une subvention partenariale.

Comme chaque année, Vachement Caen réunira agriculteurs et familles autour d'un programme festif et convivial :

- Concours des Normandes, concours avec les jeunes présentateurs et présentation de races
- Village partenaires
- Marché de producteurs
- Animations pour petits et grands
- Espace emploi-métier-formation
- Conférence
- Démonstrations de matériels innovants ...

GRDF et les animateurs du Plan Métha Normandie ne seront pas présents cette année. Dans ce contexte, la participation du SDEC ÉNERGIE seul sur un stand n'a pas été jugée pertinente par la commission.

Il reste néanmoins la possibilité pour le syndicat d'apporter son soutien à l'événement par la mise en place d'un partenariat financier dit « solidaire » pour un montant de 1 500 € HT, comprenant l'accès à un kit de communication sur l'événement et le droit d'usage du visuel « Vachement Caen », ainsi que la présence du logo du SDEC ÉNERGIE sur une banderole affichée le jour J.

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se positionner sur cette demande et soumet au vote du Bureau Syndical la participation du syndicat à l'événement « Vachement Caen » et/ou l'octroi d'une subvention de 1 500 € pour être partenaire.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical, compte-tenu de l'absence des partenaires et de l'intérêt limité du partenariat solidaire, par 3 voix POUR, 3 ABSTENTIONS et 14 voix CONTRE :

- DECIDE de ne pas être partenaire de l'édition 2025 de l'événement « Vachement Caen, l'agriculture en cœur de ville ! »
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

Madame la Présidente propose de retravailler la forme du partenariat pour la prochaine édition.

PARTENARIAT AVEC LA CC PAYS DE FALAISE POUR LA STRUCTURATION DE FILIERES DE VALORISATION DURABLE DE LA HAIE AUTOUR D'UN ECOSYSTEME COOPERATIF TERRITORIALISE

L'appel à projets « Structuration des filières de valorisation durable de la haie », lancé en juillet 2024, vise à faciliter la structuration de filières de valorisation économique et durable du bois issu des haies et des arbres intra-parcellaires. La création de débouchés économiques à cette ressource, dans le cadre de sa gestion durable, contribuera à redonner de l'intérêt aux haies pour les propriétaires et gestionnaires, et par voie de conséquence, à mieux les protéger et les gérer.

Pour rappel, le SDEC ÉNERGIE s'est fixé des objectifs en termes de développement de chaudières bois énergie et a conclu un partenariat (PACTE) avec la Communauté de communes du Pays de Falaise pour l'accompagner dans sa transition énergétique (convention signée le 19 juillet 2022, pour 3 ans).

Pour être recevable à l'appel à projets, chaque candidature devait rassembler a minima deux structures partenaires. Pour permettre à la CC du Pays de Falaise de candidater, le SDEC ÉNERGIE a proposé de s'associer en réalisant des études de faisabilité et des notes d'opportunités pour des projets d'installation de chaufferie bois-énergie, dans les communes où un potentiel a été identifié :

- ✓ Étudier la faisabilité de chaufferies bois dans 3 communes : Ussy, Olendon et Saint-Pierre-du-Bû.
- ✓ Recourir à un bureau d'études externe pour étudier la faisabilité d'un projet de réseau de chaleur bois énergie sur la commune de Potigny, pour un montant de dépenses estimé dans la candidature à 12 000 € HT.

Dans la candidature, les axes suivants ont été développés :

- Axe 1 : Soutenir la gestion durable des haies ;
- Axe 2 : Développer la filière bois-énergie ;
- Axe 3 : Valoriser financièrement les fonctions de la haie ;
- Axe 4 : Structurer la filière en écosystème coopératif territorialisé ;
- Axe 5 : Evaluer et valoriser le travail réalisé sur le territoire.

L'objectif de cette action est de développer les débouchés sur le territoire.

La candidature étant lauréate, une aide financière de l'ADEME, de 80%, est possible pour financer l'étude de Potigny, sous réserve d'une délibération du syndicat confirmant son engagement dans cette candidature.

Madame la Présidente invite donc le Bureau Syndical à délibérer en ce sens.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE l'engagement du SDEC ÉNERGIE aux côtés de la Communauté de Communes du Pays de Falaise dans le projet de structuration de filières de valorisation durable de la haie autour d'un écosystème coopératif territorialisé en Pays de Falaise ;
- APPROUVE son engagement à identifier des potentiels de projets bois énergie et à en étudier la faisabilité ;
- DECIDE d'allouer les moyens nécessaires à la réalisation de ces actions, ainsi que le budget nécessaire à la réalisation d'une étude de faisabilité pour un réseau de chaleur bois énergie à Potigny, pour un montant de dépenses prévisionnelles de 12 000 € HT, aidé à 80% par l'ADEME ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

MOBILITES BAS CARBONE

Monsieur Jean-Luc GUILLOUARD, Vice-Président en charge des mobilités bas carbone, présente les travaux de la commission, réunie le 11 juin 2025 et qui nécessitent des délibérations du Bureau Syndical.

MODIFICATIONS APORTEES AU SCHEMA DIRECTEUR DES IRVE POUR LE PROGRAMME 2026

Le SDEC ÉNERGIE a été saisi des nouvelles demandes d'intégration du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques suivantes :

Date de la demande	Collectivités	Demandes	Observations	Puissance Points de charge (PDC)	Décision
23/04/2025	ESSON	Installation d'une borne sur le parking de la salle des fêtes de 30 places	Aménagement de voirie. Borne prévue par le SDEC ÉNERGIE dans un éventuel nouveau schéma	7 kva 2 PDC	Intégration SDIRVE 2026
29/04/2025	CONDE/SEULLES	Installation d'une borne sur le parking entre l'église et la salle des fêtes	Départ de randonnées	7 kva 1 PDC	Intégration SDIRVE 2026

Soit :

	Nombre de bornes	Nombre de points de charge correspondants	Communes concernées
Proposition d'aide à l'investissement et au fonctionnement	2	3	ESSON, CONDE/SEULLES

Au vu des modifications actuelles, le programme SD IRVE 2026 se répartit de la façon suivante :

Puissance	Lentes	Normales	Rapides	TOTAL
Nombre de borne	28	57	19	104
Nombre de point de charge	36	114	38	188

Madame la Présidente soumet ces demandes d'intégration au SDIRVE 2026, à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACTE les 2 modifications apportées au Schéma Directeur des IRVE pour le programme 2026 ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

APPORT D'UNE AIDE FINANCIERE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE HORS SDIRVE - REVIERS

Le SDEC ÉNERGIE a également été saisi de la demande de la commune de Revers relative à l'intégration d'une borne qui doit être implantée sur le futur parking « rue du Bout Souverain », « rue des Jardins » au SDIRVE 2026.

Les élus de la commission, confirmant que cette nouvelle borne ne remplit pas les conditions pour être intégrée au SD IRVE (une autre borne est localisée à moins de 100 m) et ne peut donc être financée dans son intégralité par le SDEC ÉNERGIE, proposent d'accorder à la collectivité une aide de 20 % sur les coûts d'investissement et les frais de fonctionnement annuels de cette nouvelle infrastructure :

Date de la demande	Collectivité	Demande	Observations	Puissance Points de charge (PDC)	Décision
19/05/2025	REVIERS	Installation d'une borne sur le futur parking « rue du Bout Souverain » « rue des Jardins »	Mise en place d'une 1ère borne dans le cadre du SDIRVE 2025. La localisation de la 2ème borne est située à 100m de la 1ère	30 kva	Proposition d'une aide de 20 % pour l'investissement et le fonctionnement

Madame la Présidente soumet cette proposition d'aide financière à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- de décider de ne pas intégrer la borne demandée sur le parking « rue du bout Souverain/ rue des Jardins » à Revers dans le schéma directeur de déploiement des IRVE ;
- de décider d'accorder une aide de 20 % sur l'investissement et le fonctionnement pour ce projet ;
- de dire que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;
- de charger Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autoriser à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

DEMANDE D'INTÉGRATION D'UNE BORNE COMMUNALE DANS LE RESEAU MOBISDEC – VIRE NORMANDIE

Le SDEC ÉNERGIE a été saisi de la demande d'intégration au réseau MobiSDEC suivante :

Date de la demande	Collectivité	Demande	Observation	Puissance Points de charge (PDC)	Décision
19/05/2025	Vire Normandie	À la suite de la suppression de l'offre d'autopartage de la commune de Vire Normandie sur une borne de recharge, la commune demande l'intégration de cette dernière dans le parc MobiSDEC	Pas de problème technique pour l'intégration de la borne.	22 kva 2 PDC	Intégration dans le parc Mobisdec

Monsieur Gilles MALOISEL précise que la commune de Vire-Normandie a décidé de mettre fin à l'offre d'autopartage qu'elle avait mis en place suite à d'importantes et récurrentes dégradations liées à des incivilités.

Madame la Présidente soumet cette demande d'intégration d'une borne dans le réseau MobiSDEC, à l'approbation du Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE l'intégration de la borne de recharge de Vire Normandie posée en 2019, Place Sainte-Anne, sur la commune déléguée de Vire, anciennement utilisée pour de l'autopartage, dans le patrimoine du SDEC ÉNERGIE ;*
- *DECIDE d'assurer son entretien au nom et pour le compte de la commune de Vire Normandie dans le cadre du transfert de la compétence IRVE ;*
- *DIT que la valeur comptable est fixée à 0 euro à la date de l'intégration.*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

INSTALLATION D'UNE BORNE DE RECHARGE POUR VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE) - SOULEUVRE-EN-BOCAGE (LE BENY-BOCAGE)

Le SDEC ÉNERGIE a été saisi de la demande de réalisation du projet d'implantation d'une borne de recharge pour vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune de Soulevre-en-Bocage, commune déléguée du BénY-Bocage :

Montant des travaux	Participation du SDEC ÉNERGIE	Participation de la commune
9 498 € HT	1 900 € (aide de 20%)	7 598 €

Madame la Présidente soumet cette sollicitation à l'approbation du Bureau Syndical.

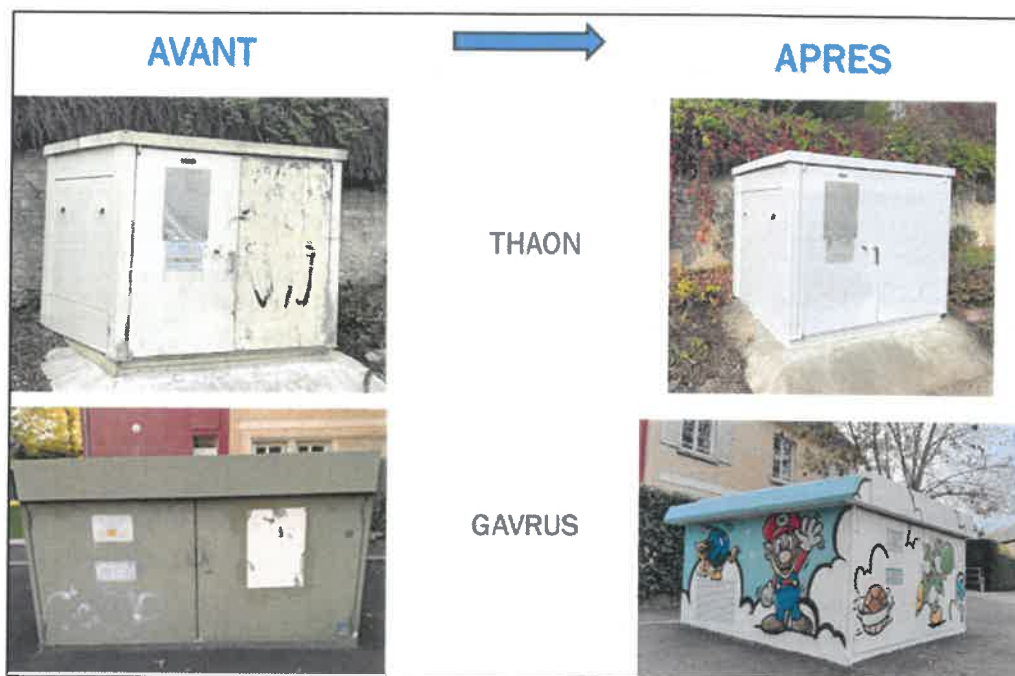
Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *ACCEPTE la réalisation du projet d'implantation d'une borne de recharge pour vélos à assistance électrique sur le territoire de la commune de Souleuvre-en-Bocage, commune déléguée du Bény-Bocage ;*
- *DECIDE que le financement de cet investissement, la maintenance et l'exploitation de la borne relèvent des dispositions financières actées par délibération du Comité Syndical du 1^{er} avril 2025 (aide à hauteur de 20 %) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget annexe « Mobilité Durable » du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX SUR LES RESEAUX PUBLICS D'ELECTRICITE

Avant de présenter les travaux de la commission réunie le 13 juin 2025 et qui nécessitent délibérations du Bureau Syndical, et conformément à ce qu'il s'était engagé à faire à l'occasion du dernier Bureau Syndical, Monsieur Denis CHÉRON, Vice-Président en charge des travaux sur les réseaux publics d'électricité, propose aux élus quelques photos de réalisations de rénovations de postes de transformation :





PROGRAMME DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'ELECTRICITE – 5EME TRANCHE 2025

La commission propose au Bureau Syndical une cinquième tranche de travaux 2025, pour le raccordement au réseau public d'électricité concernant 24 projets, pour un montant de 574 946 € HT, dont 130 898 € HT de renforcement nécessaire à 2 projets d'extension et 444 048 € HT consacrés aux extensions.

La liste de ces projets a été transmise aux membres du Bureau Syndical, préalablement à la réunion.

Madame la Présidente soumet la validation de cette liste au Bureau Syndical.

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *DECIDE d'adopter la cinquième tranche de travaux 2025 de raccordement du réseau public d'électricité proposée (24 projets, pour un montant de 574 946 € HT) ;*
- *DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;*
- *CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rapportant.*

TRAVAUX REALISES PAR LES LOTISSEURS PRIVES SOUS MANDAT DU SDEC ÉNERGIE (POUR LA DESSERTE INTERIEURE DE LOTISSEMENTS PRIVES)

Madame la Présidente invite le Bureau Syndical à se prononcer sur la convention de délégation temporaire de maîtrise d'ouvrage susceptible d'être mise en œuvre pour réaliser la desserte intérieure d'un lotissement privé.

Cette convention est basée sur le modèle type de convention validé par le Bureau Syndical du 13 septembre 2019.

La convention proposée au Bureau Syndical porte sur le dossier suivant :

Commune Localisation	Désignation du projet	MOA délégué	Descriptif des travaux	Coût HT des travaux de desserte
VAL D'ARRY (Noyers- Bocage)	Le Relais 47 lots	SAS LCV DEVELOPPEMENT	Pose, en tranchée ouverte par l'aménageur, de 621 ml de réseaux BT souterrains et des coffrets de branchements	74 541,62 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la convention proposée permettant la réalisation par le lotisseur ou l'aménageur privé de la desserte intérieure en commune rurale, pour un montant de 74 541,62 € HT ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- AUTORISE Madame la Présidente ou son représentant de la mise en œuvre de cette décision et les autorise à signer ladite convention ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE

Monsieur Jean LEPAULMIER, Vice-Président en charge de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse, présente les travaux de la commission, réunie le 13 juin 2025 et qui nécessitent une délibération du Bureau Syndical.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 4EME TRANCHE DE TRAVAUX 2025 < 40 k€ HT

Monsieur le Vice-Président présente au Bureau Syndical la liste des opérations engagés depuis le Bureau Syndical du 25 avril 2025, dont les coûts sont inférieurs au seuil de 40 k€ HT :

PROGRAMME TRAVAUX		NOMBRE DE PROJETS	MONTANT TTC
Eclairage Public	Extension renouvellement	164	626 001 €
	Fonds Vert	2	15 586 €
	R30 : renouvellement des foyers de plus de 30 ans	9	131 402 €
Signalisation Lumineuse		7	22 868 €
TOTAL		182	795 857 €

Le Bureau Syndical prend acte de cette 4^{ème} tranche de travaux 2025 < 40 k€ HT.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE – 4EME TRANCHE DE TRAVAUX 2025 ≥ 40 K€ HT

Madame la Présidente propose au Bureau Syndical une quatrième tranche de travaux 2025, pour la réalisation des projets d'éclairage public suivants :

Programme travaux	COMMUNE	LOCALISATION	PROJET	MONTANT TTC
Extension / renouvellement (EP)	CRICQUEBOEUF		RENOUVELLEMENT DE 32 LUMINAIRES SHP EN LED	44 605 €
	GRENTHEVILLE		EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC ROUTE DE SOLIERS - GRENTHEVILLE	54 774 €
	LIVAROT-PAYS- D'AUGE	LIVAROT	EXTENSION DU RESEAU	58 553 €
	CORMELLES-LE-ROYAL		RENOUVELLEMENT DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOOTBALL EN E7 (TERRAIN 2)	78 092 €
	CAHAGNES		PROJET RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE STADE DE FOOT	88 001 €
	BAYEUX		EXTENSION ECLAIRAGE STADE D'ARGOUGE : TERRAIN 1	94 579 €
	DOUVRES-LA-DELIVRANDE		EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC POLE MULTIMODAL XEON	132 706 €
	LUC-SUR-MER		MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE VIDEOPROTECTION CENTRALISE EN MAIRIE	268 529 €
TOTAL				819 839 €
Renouvellement des foyers de plus de 30 ans (R30)	LA VESPIERE-FRIARDEL		PROGRAMME R30 - 2025	55 156 €
	HOULGATE		RENOUVELLEMENT DE 55 LAMPADAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME R30 2024	89 405 €
TOTAL				144 561 €
FONDS VERT (FV)	FALAISE		PROGRAMME RENOUVELLEMENT FONDS VERT DOTATION 2024	580 137 €
TOTAL				580 137 €
TOTAL des 11 projets				1 544 537 €

Après avoir entendu le rapport de Madame la Présidente, le Bureau Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE la quatrième tranche 2025 de travaux d'éclairage public ≥ 40 000 € HT (Extension-Renouvellement et fonds Vert) pour un montant de 1 544 537 € TTC ;
- DIT que les écritures comptables nécessaires à l'exécution de cette délibération seront imputées sur les lignes de crédits votées au budget principal du SDEC ÉNERGIE ;
- CHARGE Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision et de l'autorise à signer tous les actes et documents s'y rattachant.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Catherine GOURNEY-LECONTE donne la parole à l'assemblée.

Sans observation, Madame la Présidente confirme que la prochaine séance est programmée le vendredi 26 septembre 2025 à 9h30 et lève la séance à 11h40.

Le Secrétaire de séance,



Philippe LAGALLE

La Présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE